

Informations de base	
<b>2014/2690(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité  Résolution sur la politique étrangère de l'Union européenne dans un monde de différences religieuses et culturelles  <b>Subject</b> 6.10.01 Politique étrangère et diplomatie commune 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET	Affaires étrangères	GIANNAKOU Marietta (PPE)	18/03/2014

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
31/03/2014	Vote en commission		
16/04/2014	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
17/04/2014	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0456/2014</a>	<a href="#">Résumé</a>
17/04/2014	Résultat du vote au parlement		
17/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2690(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Nature de la procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/15558

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0365/2014</a>	11/04/2014	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0456/2014	17/04/2014	Résumé
---	--	--------------	------------	--------

## Résolution sur la politique étrangère de l'Union européenne dans un monde de différences religieuses et culturelles

2014/2690(RSP) - 17/04/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 518 voix pour, 27 voix contre et 30 abstentions, une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur la politique étrangère de l'Union européenne dans un monde de différences religieuses et culturelles.

**Principes de la politique étrangère de l'Union européenne** : les députés réaffirment leur conviction selon laquelle, lorsqu'elle défend ses propres intérêts dans le monde, l'Union doit **toujours fonder ses politiques sur la promotion des valeurs fondamentales** (démocratie, état de droit et droits de l'homme, justice sociale et lutte contre la pauvreté) et sur le respect des autres pays.

Ils observent à cet égard que le passage à la démocratie dans de nombreux États du monde au cours des deux dernières décennies et les soulèvements dans le monde arabe, ont révélé que les aspirations à la démocratie, à la justice sociale, à la dignité humaine et à la participation sur un pied d'égalité sont un moteur universel au sein et au travers des divers cadres culturels et religieux et ne devraient pas être uniquement considérées comme une préoccupation occidentale. Ils déplorent toutefois le fait que **la notion de différences culturelles et religieuses a été instrumentalisée** à de nombreuses reprises pour justifier des violations flagrantes des droits de l'homme par des régimes autoritaires ainsi que par des acteurs non étatiques radicaux.

Les députés rappellent dans la foulée que **le respect de la liberté de religion est un principe important de la politique étrangère** et qu'ils **s'opposent au soutien et à la propagation de doctrines religieuses fondamentalistes** visant à fragiliser ou à violer les droits de certaines communautés.

**Les défis de l'influence religieuse sur la scène politique internationale** : les députés considèrent que l'Union européenne devrait renforcer son soutien à la promotion et à la défense des droits de l'homme et des droits sociaux et politiques par la société civile. Ils déplorent au passage le fait que, dans de nombreux pays non européens, même lorsque différentes expressions religieuses sont tolérées, **la laïcité et les opinions athées ou agnostiques n'en sont pas moins souvent frappées de discrimination juridique ou sociale** et les athées sont confrontés à des pressions et des menaces. Ils engagent dès lors les dirigeants religieux des trois religions abrahamiques (judaïsme, christianisme et islam) à élaborer un dialogue interreligieux, dans un esprit d'unité et de tolérance.

**Crédibilité et cohérence de la politique de l'Union** : les députés invitent tous les États membres à abroger toute législation en vigueur qui contredit la liberté fondamentale de religion et de conscience et la liberté fondamentale d'expression. Ils réaffirment leur soutien à l'inclusion, dans tous les accords de l'Union avec des pays tiers, de **clauses de conditionnalité et de clauses politiques réciproques concernant les droits de l'homme et la démocratie**, en tant que réaffirmation commune de l'attachement mutuel à ces valeurs ainsi que de garanties suffisantes afin de veiller à ce qu'aucune des parties ne puisse abuser du mécanisme de suspension.

**Recommandations au Service européen pour l'action extérieure et à la Commission** : le Parlement recommande également au SEAE et aux délégations de l'Union à travers le monde de continuer à nouer des liens avec des pays tiers et des organisations régionales dans ce domaine. Ils invitent l'Union à renforcer le rôle de la culture dans le dialogue politique avec les pays et régions partenaires dans le monde, **en promouvant les échanges culturels** et en intégrant de manière systématique la culture dans les programmes et projets de développement. Ils soulignent à cet égard qu'il est nécessaire de rationaliser les activités internes de la Commission au sein des différentes DG axées sur les relations extérieures (politique étrangère, élargissement, commerce et développement), l'éducation, la culture et la stratégie numérique. Enfin, le Parlement encourage tous les chefs des délégations de l'Union à exploiter pleinement les instruments de diplomatie numériques en intervenant de manière active et cohérente sur les réseaux sociaux.